

Québec, le 8 septembre 2017

Madame Suzanne Verreault,
Présidente de l'arrondissement Cité Limoilou
399, rue St-Joseph est
Québec (Québec) G1K 8E2

Objet : Résolution 17-06-24 Déneigement/déglçage concernant le lien piétonnier/cyclable sous le pont Samson

Madame Verreault,

Notre Conseil aimerait porter à votre attention une situation préoccupante en matière de sécurité et d'usage relatif à l'objet en titre et tel qu'en fait foi les photos très explicites jointes en annexe de la présente résolution. Notre demande a pour objet d'assurer le déneigement et l'entretien du lien piétonnier/cyclable sous le pont Samson notamment en période hivernale et post hivernale.

Je vous remercie de l'attention apportée et veuillez agréer, Mme Verreault, l'expression de nos salutations distinguées



Alain Samson
Président

cc. Mme Julie Lemieux, Vice-Présidente du comité exécutif
M Claude Lirette, Directeur de l'arrondissement Cité-Limoilou
M Denis Gagnon, Directeur des travaux publics de l'arrondissement la Cité Limoilou
Mme Anne Guérette, Conseillère municipale, district électoral Cap aux diamants

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 8 MAI 2017

Extrait du procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil d'administration tenue le 8 mai 2017, à 19 h, à L'École des Ursulines, 3, ruelle des Ursulines, bâtiment du gymnase

RÉSOLUTION 17-06-24

Déneigement/déglaçage concernant le lien piétonnier/cyclable sous le pont Samson

CONSIDÉRANT que le lien piétonnier/cyclable sous le pont Samson côté sud et débouchant sur la rue de l'Estuaire (carte 1 en annexe) est un lien essentiel quatre saisons pour les piétons circulants entre Limoilou et le Vieux-Québec (photo 1 et 2 en annexe);

CONSIDÉRANT qu'une couche de glace de 20 à 30 cm s'accumule chaque hiver et ne peut fondre rapidement due à l'absence de soleil dans le tunnel, ce qui rend ce lien impraticable jusqu'à la fin mai, début juin si ce n'était de l'intervention de citoyens qui déglace ce passage chaque printemps, et ce depuis 5 ans (photo 3,4, 5 et 6 en annexe);

CONSIDÉRANT que les citoyens à mobilité réduite ont besoin d'un passage sécuritaire pour leurs véhicules, et ce à partir de la fin des chutes de neige alors que le réseau automobile et la majorité de la piste cyclable de la rivière St-Charles sont soit dégagés, soit praticables (photo 7, 8 en annexe);

CONSIDÉRANT la volonté exprimée par la ville de Québec dans son plan de mobilité durable de janvier 2011 à l'effet que l'augmentation de la part modale des piétons passe avant tout par « l'aménagement de la ville à l'échelle des piétons. Une ville qui se marche, planifiée pour augmenter l'accessibilité par la proximité, réduit la nécessité de se déplacer par des moyens motorisés et offre également des conditions favorables au transport collectif. Les considérations de santé publique militent également dans le sens d'une ville misant sur la proximité et les transports actifs »;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro trente-sept du plan de mobilité durable de la ville de Québec demandant à la ville « d'élaborer des circuits piétonniers continus et d'aménager des voies piétonnes là où des barrières physiques (obstacles naturels, autoroutes, voies ferrées) brisent des parcours piétons au sein d'un quartier »;

CONSIDÉRANT qu'il est d'intérêt public de favoriser la marche et le vélo comme mode de déplacement prioritaire au centre-ville pour ses nombreux avantages ; réduction de la pollution, réduction des besoins de déplacement motorisé, réduction des émissions de gaz à effet de serre, amélioration de la santé des citoyens et avantages économiques découlant de l'utilisation de mode de déplacement actif;

CONSIDÉRANT l'objectif 2.3 du plan directeur Quartier Vieux-Québec et Cap-Blanc (juin 2008) qui recommande de poursuivre et étendre la piétonisation du quartier, et plus particulièrement l'action 2.3.C qui y est associée et qui vise à maintenir la priorité de déneigement des axes piétons les plus fréquentés;

CONSIDÉRANT l'axe 3 du plan d'action de la Table de Concertation du Vieux-Québec (8 mars 2016) qui vise le développement de liens physique pour améliorer la fluidité des déplacements et l'accessibilité au Vieux-Québec, en prenant compte des personnes à mobilité réduite et les citoyens enfants;

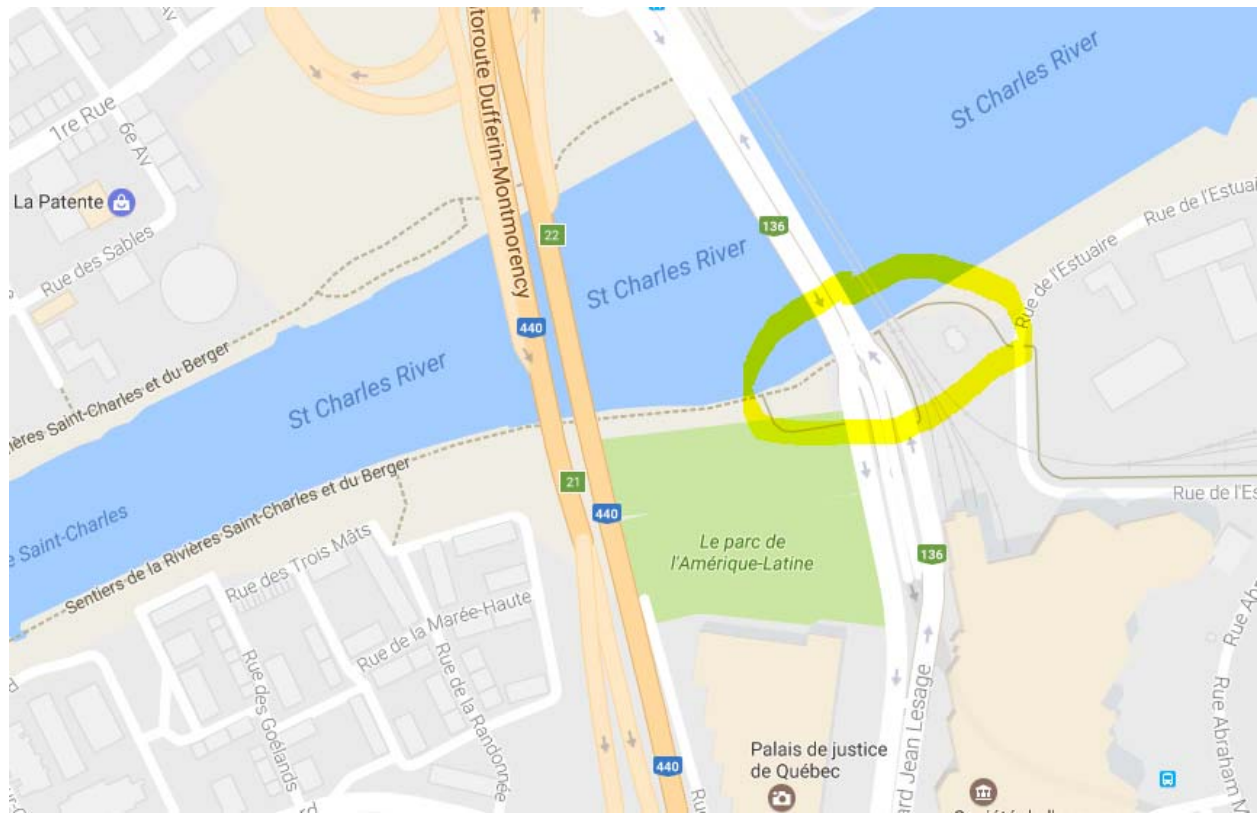
SUR PROPOSITION DE M. PIERRE BAILLARGEON DÛMENT APPUYÉ PAR MME RENÉE LAMOUREUX IL EST RÉSOLU QUE le conseil de quartier du Vieux-Québec, Cap-Blanc et Colline Parlementaire invite la Ville à mettre en place des mesures de déneigement et/ou déglçage pour rendre le passage sous le pont Samson ainsi que les accès piétons et pistes cyclables disponibles en toute saison et assurer l'élimination de toute glace résiduelle au début, ou au plus tard à la mi-avril.

QUE cette résolution soit envoyée, accompagnée d'une lettre sous la signature du président, et ce, accompagnée des documents requis à Mmes Suzanne Verreault, Julie Lemieux et Anne Guérette, ainsi qu'à MM. Claude Lirette, directeur de l'Arrondissement La Cité-Limoilou et Denis Gagnon, directeur des travaux publics de l'Arrondissement La Cité Limoilou.

Adoptée à l'unanimité.

Alain Samson, président

Annexe – Carte et Photos illustrant la situation sous le pont Samson



Carte 1 – Lien piétons/cyclable sous le pont Samson



Photo 1 – 9 janvier 2017 – Les piétons doivent se frayer un passage en absence de déneigement



Photo 2 – 9 janvier 2017, entrée du tunnel sous le pont Samson



Photo 3 – Glace sous le pont Samson le 18 Avril 2017 alors que la piste piéton/cycliste de la rivière St-Charles est déjà praticable sur toute sa longueur.



Photo 4 – 10 Avril 2016 (l’an dernier) – Même situation avec une épaisse couche de glace



Photos 5,6 – Pierre Bérubé, le citoyen, qui assisté de bénévoles, s’occupe depuis 5 ans de rendre praticable la piste multifonctionnelle sous le pont Samson. Photo 5 (première corvée du 14 Avril 2017). Photo 5 (deuxième corvée du 22 avril 2017)

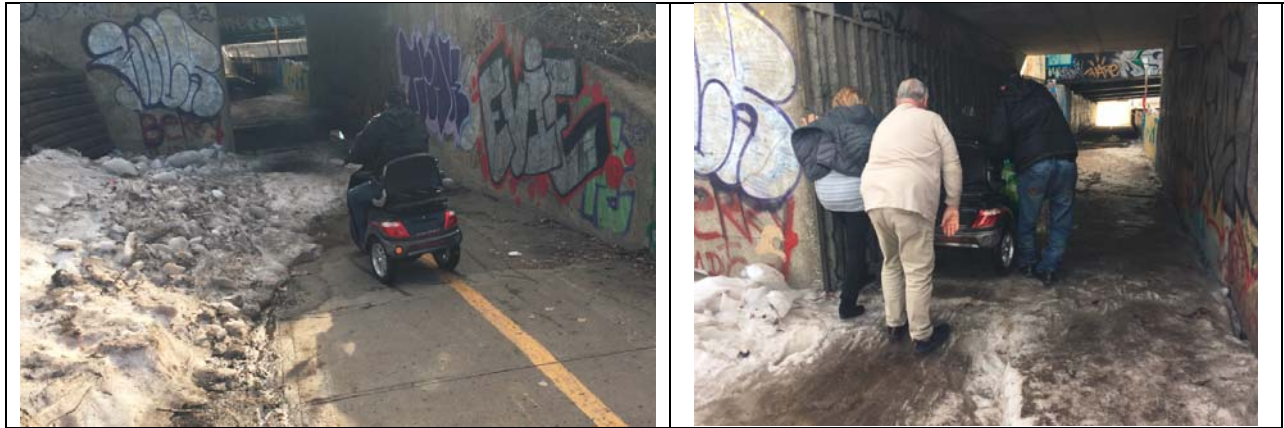


Photo 7-8 – Besoins des aînées à mobilité réduite pour un passage sécuritaire dès début avril (photo du 15 avril 2017)